

# AMNESTY INTERNATIONAL

## Déclaration publique

Index AI : MDE 14/018/2008  
14 juillet 2009

### **Irak. Amnesty International condamne les attaques contre la minorité chrétienne**

Amnesty International est vivement préoccupée par la récente vague d'attaques contre des églises chrétiennes à Bagdad, qui a tué quatre civils et blessé plus de 30 autres. Amnesty International condamne ces attaques et demande que les responsables cessent d'attaquer les civils.

Le dimanche 12 juillet 2009, cinq églises chrétiennes de Bagdad ont été les cibles d'attaques à la bombe. L'attaque la plus grave s'est produite près de l'église de la Vierge Marie, dans le centre de Bagdad, en début de soirée le dimanche. Une voiture piégée a explosé, tuant quatre civils (des chrétiens et un musulman), et blessant au moins 21 autres personnes, surtout des femmes et des enfants. Trois autres personnes ont été blessées par l'explosion d'une bombe à l'extérieur d'une église dans le quartier de Dora, au sud de Bagdad. L'église a également été endommagée.

Les attaques visant les civils irakiens, y compris les membres des minorités ethniques et religieuses, se sont intensifiées ces dernières semaines. Le 9 juillet, deux attentats-suicides ont eu lieu à Tal Afar, une ville majoritairement turkmène près de Mossoul. Trente-quatre personnes ont été tuées et 60 autres blessées. Aucun groupe armé n'a encore revendiqué ces attentats.

Des centaines de personnes ont été tuées, et bien d'autres blessées, par des groupes armés avant et après le 30 juin, date limite fixée pour le retrait américain des villes irakiennes dans la Convention sur le statut des forces, un accord de sécurité signé entre l'Irak et les États-Unis fin 2008 et entré en vigueur en janvier 2009.

Les attaques directes contre des bâtiments religieux ou civils constituent des crimes de guerre. Si ces attaques sont lancées dans le cadre d'une offensive généralisée ou systématique contre toute population civile irakienne, et en application de la politique d'une organisation donnée, elles peuvent constituer des crimes contre l'humanité. Les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité figurent parmi les crimes les plus graves au regard du droit international. Ces attaques doivent cesser immédiatement et les responsables de ces actes doivent être traduits en justice.

Document public

\*\*\*\*\*

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International à Londres, au Royaume-Uni : +44 20 7413 5566 ou [press@amnesty.org](mailto:press@amnesty.org).

Secrétariat international, Amnesty International, 1 Easton St., Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni, [www.amnesty.org](http://www.amnesty.org).